



COMPTE-RENDU
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 2020
(3 pages + 1 annexe de 38 pages)

Conformément aux dispositions de l'article 4 des Statuts de l'**ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE « LES PATIOS »** sise à Elancourt 78990, ses membres se sont réunis dans la salle de la maison de quartier de la Villedieu sur convocations remises en mains propres, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Compte-rendu de gestion du comité syndical 2019
2. Examen et approbation des comptes 2019
3. Quitus aux syndics
4. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2020
5. Election des syndics 2020
6. Questions diverses

Après vérification des feuilles de présence et des pouvoirs, il est constaté que le quorum est atteint (voir tableau ci-dessous).

L'Assemblée Générale Ordinaire est donc réputée valablement constituée.

Pointage AGO
(en nombre de voix)

RUES	PROPRIETAIRES	PRESENTS	REPRESENTES	TOTAL
BERGERONNETTES	12	8	2	10
MESANGES	16	9	3	12
PINSONS	19	6	9	15
ROITELETS	14	6	6	12
TOURTERELLES	10	2	5	7
SANSONNETS	4	1	2	3
TOTAL	75	32	27	59

Absents non représentés: 16 propriétaires

La séance est ouverte à 21h00 par la présidente de séance : Sandrine RAFAITIN.

Le secrétariat de l'Assemblée Générale Ordinaire est assuré par Aurélie VAN DOREN.

----- PREMIERE RESOLUTION -----

Nomination des scrutateurs

L'Assemblée Générale, après accord préalable de M. Franck BILLAUD accepte la nomination de ce copropriétaire en tant que scrutateur de la présente AGO.

En vertu de quoi, cette résolution est acceptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés.

- Pour : 59 voix ; Contre : 0 voix ; Abstention : 0 voix

----- DEUXIEME RESOLUTION -----

Présentation du rapport de gestion du Comité Syndical

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport d'activités (voir pages 6 à 18 de l'annexe) approuve ce rapport et donne quitus au Comité Syndical pour sa gestion de l'association.

- Pour : 58 voix ; Contre : 0 voix ; Abstention : 1 voix (M.ROSSI)

En vertu de quoi, cette résolution est acceptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés.

Commentaires :

-Le problème récurrent de la taille des haies mitoyennes avec les parties communes est discuté. M.NIVET propose qu'un courrier en AR soit envoyé aux copropriétaires en défaut, ne serait-ce que pour exonérer la responsabilité de l'AFUL des conséquences éventuelles. L'ensemble des participants semblent d'accord.

-L'utilisation par les parents d'élèves de l'école du Berceau des parkings des rues des pinsons et des mésanges occasionnent des nuisances. Il est demandé de faire une action vers la mairie et/ ou la police.

----- TROISIEME RESOLUTION -----

examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du bilan comptable 2019 (voir page 20 à 22 de l'annexe) approuve les comptes présentés et donne quitus au Comité Syndical pour sa gestion de l'association.

- Pour : 58 voix ; Contre : 0 voix ; Abstention : 1 voix (M.ROSSI)

En vertu de quoi, cette résolution est acceptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés.

----- QUATRIEME RESOLUTION -----

Budget 2020

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget 2020 et les modalités d'appel de fonds tel que figurant pages 30 à 32 de l'annexe et donne tous pouvoirs aux syndics pour sa mise en œuvre

- Pour : 58 voix ; Contre : 0 voix ; Abstention : 1 voix (M.ROSSI)

En vertu de quoi, cette résolution est acceptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés.

----- CINQUIEME RESOLUTION -----

Composition du Comité Syndical 2020

L'Assemblée Générale approuve la constitution du Comité Syndical 2020 composé des copropriétaires suivants :

- Aurélie VAN DOREN ; Franck BILLAUD ; Vincent VERET ; Christian BOUCHET ; Aymeric NORIE ; Gérard TOUSSON ; Bryan COE ; Christian MAURICE (nouveau syndic) ; Philippe ESNAUT (nouveau syndic)

- Pour : 58 voix ; Contre : 0 voix ; Abstention : 1 voix (M.ROSSI)

En vertu de quoi, cette résolution est acceptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés

Commentaires :

- 1- Les syndics quittant le Comité Syndical sont : Sandrine RAFAITIN (qui est remerciée par l'ensemble des participants pour son action) et Laurent ANON
- 2- Conformément aux statuts de l'AFUL Les Patios, les nouveaux syndics élus devront composer le nouveau Comité Syndical dans un délai de 1 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

----- QUESTIONS DIVERSES -----

Voir page 37 de l'annexe une proposition de modification des statuts et du cahier des charges
Aucune prise de parole pour soutenir cette proposition ; par contre M. NIVET prend la parole pour contester son bien-fondé.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente de séance déclare que cette Assemblée Générale Ordinaire est close à 22h10.

Ce compte-rendu est certifié exact par

La présidente de l'AFUL Les Patios

Sandrine RAFAITINI



La Secrétaire Trésorier Général de l'AFUL Les Patios

Aurélie VAN DOREN

